

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Excellent résultat net semestriel d'AGF Belgium

Bruxelles – le 21 septembre 2006.

Au premier semestre 2006, le chiffre d'affaires d'AGF Belgium, filiale du groupe Allianz, a poursuivi sa croissance. Dans le même temps, le résultat net a progressé sensiblement, pour atteindre 61,8 mio €.

Chiffre d'affaires en croissance

Le chiffre d'affaires du groupe AGF Belgium s'élève à 526,1 mio € à fin juin 2006, contre 520,6 à fin juin de l'année dernière.

En assurances Vie pour les Particuliers et les PME, le chiffre d'affaires a augmenté en Belgique de 5,1 %, passant ainsi de 200,6 mio € à 210,9 mio €. Cette évolution positive s'explique essentiellement par les nouvelles souscriptions en Vie Capitalisation au travers du produit flexible de Branche 21 Invest for Life ainsi que par le succès répété des fonds structurés de branche 23 du type "Short".

En Vie Groupe, on assiste à un recul de -11,5% du chiffre d'affaires, conséquence d'une moindre souscription de primes uniques.

Au Luxembourg, l'activité Vie se redresse et enregistre une progression de +36,5%.

En assurances IARD pour les Particuliers et PME également, le chiffre d'affaires progresse: +1,9%. La croissance est plus sensible dans le secteur des PME, à savoir +5,8%, en ligne avec le plan initié fin 2005.

En Grands Risques Industriels, après deux années de recul prononcé, le portefeuille se redresse, avec une progression de +4,9%.

Enfin, en Santé Entreprises, le volume des primes poursuit son évolution positive en augmentant de 3,2%.

Evolution favorable de la sinistralité

La sinistralité continue à s'améliorer en Non-Vie par rapport à fin juin 2005, essentiellement en Automobile, en Droit Commun et en Grands Risques.

Hausse du résultat net

L'activité d'assurances enregistre, à fin juin 2006, un résultat local net après impôts de +61,8 mio €. Cette augmentation de +22,2 mio € par rapport à fin juin 2005 s'explique essentiellement par une évolution favorable des primes et de la sinistralité en IARD, une diminution des frais généraux ainsi que la réalisation opportune de plus-values sur actions au cours de la période écoulée.

Lors de la publication de ces chiffres, **Robert Franssen, CEO d'AGF Belgium, a déclaré :**

"Ces résultats reflètent le succès de la stratégie commerciale menée par la compagnie. Grâce à une gamme de produits renouvelée et une collaboration étroite avec les courtiers, AGF Belgium a engrangé de bons résultats dans le secteur porteur des PME et des indépendants au premier semestre 2006.

Sauf événements exceptionnels, la tendance positive devrait se maintenir sans toutefois répliquer au 2^e semestre la même performance financière."

Tableau de synthèse

En millions d'euros	Juin 2005	Juin 2006	Evolution
Chiffre d'affaires total	520,60	526,14	+ 1,1 %
dont Vie Particuliers / PME	200,6	210,9	+ 5,1 %
Vie Groupe	98,7	87,3	- 11,5 %
IARD Particuliers / PME	133,5	136,1	+ 1,9 %
IARD Grands Risques	31,6	38,2	+ 4,9 %
Santé Entreprises	18,4	19,0	+ 3,2 %
Résultat net	39,6	61,8	+ 56,0 %

Contacts presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@agf.be

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie un peu plus de 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenant dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.